



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 05.11.2025

Télématique

Par voie télématique : M. Romain FERET, Président

Mmes COURTET, LORET, ONFROY et SALEM

MM. BENAZZOUZ, BINET, BUCHON, CAKMAK, CALARNOU, CAUCHOIS, CERDAN, DEROIN, DESHEULLES, GOURDEL, HAMON, JULIEN, LEROUX, LEVASSEUR, MENDES, RASTELL, ROUTIER, SANSON et VOISIN

1 - DOSSIER DENOYERS c/ LFN

Lors de la réunion de Comité de Direction du 22 septembre 2025, les membres avaient refusé une proposition de conciliation formulée dans le cadre du différend opposant la LFN à M. DENOYERS.

M. DENOYERS ayant saisi le tribunal administratif, le comité directeur de la LFN, débat sur le retrait ou non de la décision de sa commission régionale d'appel ayant confirmé la non-nomination de M. DENOYERS en tant qu'arbitre de district pour la saison 2025/2026 et de la transmission du dossier au District de Seine-Maritime pour traitement.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide donc le retrait d'acte concernant la décision contestée par M. DENOYERS devant le Tribunal Administratif et transmet le dossier au District de Seine-Maritime. (pour : 15 - contre : 0 et 10 abstentions).

Le Président,

Romain FERET

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES